



Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire indique que, comme chaque année, le Conseil Municipal vote les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur une base d'imposition qui est déterminée par les services fiscaux de l'Etat et qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire fixée par la loi de Finances.

Madame le Maire rappelle que, à la suite de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation, la commune perçoit maintenant :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part communale et départementale sur laquelle s'applique un coefficient correcteur d'ajustement pour compenser à l'euro près la perte de la taxe d'habitation ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est bon de rappeler que, depuis 2023, la commune dispose à nouveau de son pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation.

Aussi, considérant d'une part une hausse continue de l'inflation et le maintien des services à la population d'autre part, Madame le Maire propose de procéder à une hausse des taux d'imposition de 2 % pour les 3 taxes suivant ainsi les propositions formulées par la commission des Finances lors de sa réunion du 13 mars dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du Code général des impôts,

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à 2% l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025.

Nombre de	18
Votants	
Abstention	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE une augmentation de 2 %

FIXE les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taxe Foncière Propriétés Bâties	47,25 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	51,94 %
Taxe d'Habitation	14,60 %

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux

DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux l'état 1259 dûment complété et visé ainsi que tous éléments nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 mars 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ







Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.020 – RÉPARTITION INTERCOMMUNALE 2025 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Par délibération en date du 10 juillet 2013, le Conseil Municipal a rappelé le principe de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles publiques mais résidant hors de la Commune.

Le coût de revient d'un élève est calculé chaque année et tient compte de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles.

Madame ONILLON propose au Conseil Municipal de retenir pour l'année scolaire 2024/2025 les montants suivants calculés par référence à l'année 2024 :

- École maternelle : **1 050,78 €**
- École élémentaire : **319,52 €**

DELIBERE

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Nombre Votants	de	20
Abstention		0
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		20

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir pour l'année scolaire 2024/2025 les montants suivants calculés par référence à l'année 2024 :

- École maternelle : **1 050,78 €**
- Ecole élémentaire : **319,52 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 mars 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2024.021 – PARTICIPATION 2025 AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES

Le Conseil Municipal doit décider d'attribuer des crédits pour l'année scolaire 2024/2025 pour les dépenses de fonctionnement matériel des établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association.

Concernant l'école du SACRÉ CŒUR, composée de 5 classes primaires (avec 90 élèves dont 10 élèves extérieurs) et de 3 classes maternelles (avec 61 élèves dont 9 élèves extérieurs), la participation communale s'élève à :

- École maternelle : 1 050,78 € X 52 élèves résidant sur la commune
- École primaire : 319,52 € X 80 élèves résidant sur la commune

Soit un montant total de **80 202,16 €**

Les crédits nécessaires à ces subventions seront inscrits à l'article 6558 du Budget Primitif 2025.

DELIBERE

Madame le Maire demande au membre du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Nombre Votants	de	20
Abstention		1
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		19

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer des crédits pour l'année scolaire 2024/2025 pour les dépenses de fonctionnement matériel des établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association pour un montant total de **80 202,16 €**.

Les crédits nécessaires à ces subventions seront inscrits à l'article 6558 du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2024.022 – SUBVENTION POUR L'OGEC CONCERNANT LE PROJET PÉDAGOGIQUE 2025

Madame ONILLON rappelle que les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles réservées aux classes correspondantes de l'enseignement public.

Considérant le projet pédagogique organisé par l'école primaire publique pour l'année scolaire en cours, la commune propose d'octroyer 3 245,00 € à l'OGEC pour leur propre projet pédagogique.

DELIBERE

Madame le Maire demande au membre du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Nombre Votants	de	20
Abstention		0
Voix « Contre »		1
Voix « Pour »		19

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'OGEC pour un montant total de **3 245,00 €**.

Les crédits nécessaires à ces subventions seront inscrits à l'article 6558 du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 mars 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.023 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit Monsieur BARANGER Arnaud, Adjoint délégué aux Finances, président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique des différents budgets, ceci en l'absence de Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire.

M. BARANGER Arnaud, élu président de séance rapporte le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2024, dressé par Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire : il donne acte de la présentation faite du CFU 2024, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	3 070 478,88 €	2 683 504,30 €	386 974,58	144 886,86 €	531 861,44 €
Section d'investissement	798 046,89 €	798 515,53 €	- 468,64 €	684 723,60 €	684 254,96 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à constater les Restes à Réaliser 2024 qui s'élèvent à 1 045 075,00 €.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31, L 2222-3 ;

Vu la délibération N°I du 7 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Trémentines ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté par délibération du conseil municipal du 13 mars 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sans que Madame le Maire ne participe aux votes, procède au vote :

Nombre de Votants	19
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	19

APPROUVE, à l'unanimité des membres, le Compte Financier Unique de la Commune de TRÉMENTINES pour l'exercice 2024.

CONSTATE les Restes à Réaliser 2024 pour un montant de 1 045 075,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoint
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.024 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES HAUTS DE PICHIN

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit Monsieur BARANGER Arnaud, Adjoint délégué aux Finances, président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique des différents budgets, ceci en l'absence de Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire.

M. BARANGER Arnaud, élu président de séance rapporte le Compte Financier Unique du lotissement des Hauts de Pichin pour l'exercice 2024, dressé par Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire : il donne acte de la présentation faite du CFU 2024, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	23 956,84	243 821,15 €	- 219 864,31 €	268 779,22 €	48 914,91 €
Section d'investissement	85 354,32 €	23 350,00 €	62 004,32 €	- 85 354,32 €	- 23 350,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31, L 2222-3 ;
Vu la délibération N°I du 7 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du lotissement des Hauts de Pichin ;
Vu le Budget Primitif 2024 de ce budget annexe adopté par délibération du conseil municipal du 13 mars 2024,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sans que Madame le Maire ne participe aux votes, procède au vote :

Nombre de Votants	19
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	19

APPROUVE, à l'unanimité des membres, le Compte Financier Unique du lotissement des Hauts de Pichin pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.
A Trémentines, le 19 mars 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMONTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FRÉGEOLIERE

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit Monsieur BARANGER Arnaud, Adjoint délégué aux Finances, président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Financier Unique des différents budgets, ceci en l'absence de Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire.

M. BARANGER Arnaud, élu président de séance rapporte le Compte Financier Unique du lotissement de la Frégeolière pour l'exercice 2024, dressé par Mme DELAUNAY Jacqueline, Maire : il donne acte de la présentation faite du CFU 2024, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Réalisations	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	0,00 €	- 2 603,00 €	- 2 603,00 €	- 40 354,50 €	- 42 957,50 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31, L 2222-3 ;
Vu la délibération N°I du 7 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Budget Primitif 2024 de ce budget annexe adopté par délibération du conseil municipal du 13 mars 2024,
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la Frégeolière ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sans que Madame le Maire ne participe aux votes, procède au vote :

Nombre de Votants	19
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	19

APPROUVE, à l'unanimité des membres, le Compte Financier Unique du lotissement de la Frégeolière pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.
A Trémentines, le 19 mars 2025.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE







Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëticia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		144 886,86 €
Opérations d'ordre		26 414,08 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes de fonctionnement	3 044 064,78 €	360 560,50 €
Dépenses de fonctionnement	2 683 504,28 €	
Excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024		531 861,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		684 723,60 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes d'investissement	798 046,89 €	- 468,64 €
Dépenses d'investissement	798 515,53 €	
Excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2024		684 254,96 €
RESTES À RÉALISER		
Recettes d'investissement	0,00 €	- 1 045 075,00 €
Dépenses d'investissement	1 045 075,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Nombre de Votants	20
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	20

Et à l'unanimité des membres :

DÉCIDE D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal, à la section d'investissement pour un montant de **400 000.00 €** (ART R 1068), et à la section de fonctionnement pour un montant de **131 861,44 €** (ART R002).

DÉCIDE D'AFFECTER l'excédent de la section d'investissement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal, à la section d'investissement pour un montant de **684 254,96 € (ART R 001)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

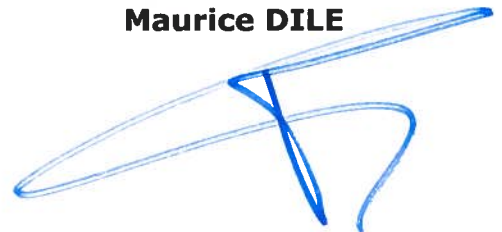
A Trémentines, le 19 mars 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëticia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.027 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES HAUTS DE PICHIN

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement des Hauts de Pichin.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		268 779,22 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes de fonctionnement	23 956,84 €	- 219 864,31 €
Dépenses de fonctionnement	243 821,15 €	
Excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024		48 914,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		- 85 354,32 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes d'investissement	85 354,32 €	62 004,32 €
Dépenses d'investissement	23 350,00 €	
Excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2024		- 23 350,00 €
RESTES À RÉALISER		
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Nombre de Votants	20
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	20

Et à l'unanimité des membres :

DÉCIDE DE REPRENDRE le déficit de la section d'investissement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement des Hauts de Pichin, pour un montant de **23 350,00 € (ART D 001)**.

DÉCIDE DE REPRENDRE l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement des Hauts de Pichin, pour un montant de **48 914,91 € (ART R 002)**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.028 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES HAUTS DE PICHIN

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement de la Frégeolière.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		- 40 354,50 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes de fonctionnement	0,00 €	- 2 603,00 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 603,00 €	
Déficit de fonctionnement constaté au 31 décembre 2024		- 42 957,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Report de l'excédent au 31 décembre 2023		0,00 €
Opérations de l'année 2024		
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	
Excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2024		0,00 €
RESTES À RÉALISER		
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Nombre de Votants	20
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	20

Et à l'unanimité des membres :

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement de la Frégeolière, à la section de fonctionnement pour un montant de - **42 957,50 €** (ART 002).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILE





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.029 – BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Principal document budgétaire, le Budget Primitif retrace, au titre de l'exercice comptable, l'ensemble des dépenses correspondants aux actions prévues par la commune et l'ensemble des recettes destinées à les couvrir.

Madame le Maire présente les propositions budgétaires de la commune pour l'année 2025 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

Le Budget Primitif de la Commune se décompose de la façon suivante :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES en €	BP 2025
011-Charges à caractère général	851 991.78
012-Personnel	1 585 000.00
014-Atténuation de produits	19 000.00
65-Autres charges gestion courante	298 494.66
66-Intérêts des emprunts	57 500.00
67-Charges exceptionnelles	1 000.00
Total dépenses réelles	2 812 986.44
Opérations d'ordre+ 65 régul. actif	64 000.00
023-Vir. section d'investissement	165 000.00
TOTAUX	3 041 986.44

RECETTES en €	BP 2025
70 - Produits des Services	335 100.00
73 - Impôts et taxes	337 203.00
731 - Fiscalité locale	1 451 500.00
74 - Dotations et Participations	711 422.00
75 - Autres produits de gestion courante	73 400.00
77 - Produits Exceptionnels	1 500.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	131 861.44
TOTAUX	3 041 986.44

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES en €	BP 2025
Dépenses nouvelles	819 827.38
Restes à réaliser	1 045 075.00
Emprunts à rembourser	169 878.02
TOTAUX	2 034 780.40

RECETTES en €	BP 2025
Affectation du résultat d'investissement 2024	684 254.96
Recettes	720 100.00
Virement de la section de fonctionnement	165 000.00
Excédent de fonctionnement 2024	400 000.00
Opérations d'ordre	65 425.44
TOTAUX	2 034 780.40

DELIBERE

Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre Votants	de	20
Abstention		0
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'approuver les chapitres de la section de Fonctionnement du Budget Principal 2025,

DECIDE d'approuver les chapitres et les opérations de la section d'Investissement du Budget Principal 2025,

tels que présentés par Madame le Maire et annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 mars 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ







Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.030 – BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT DES HAUTS DE PICHIN

Madame le Maire présente les propositions budgétaires pour le lotissement « Les Hauts de Pichin » pour l'année 2025 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

Le Budget Primitif 2025 du lotissement « Les Hauts de Pichin » se décompose de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Travaux	5 000,00 €
Variation de stock	23 350,00 €
Reversement de l'excédent	20 564,81 €
TOTAL DES DÉPENSES	48 914,81 €
Résultat de fonctionnement reporté	48 914,91 €
TOTAL DES RECETTES	48 914,81 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement reporté	23 350,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	23 350,00 €
Variation de stock	23 350,00 €
TOTAL DES RECETTES	23 350,00 €

DELIBERE

Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre Votants	de	20
Abstention		0
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'approuver le budget primitif 2025 du Lotissement « Les Hauts de Pichin », tel que présenté par Madame le Maire et annexé à la présente délibération.

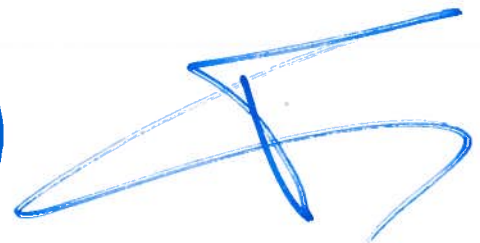
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

A Trémentines, le 19 mars 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.031 – BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT DE LA FRÉGEOLIÈRE

Madame le Maire présente les propositions budgétaires pour le lotissement « La Frégeolière » pour l'année 2025 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

Le Budget Primitif 2025 du lotissement « La Frégeolière » se décompose de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté	42 957,50 €
Honoraires	76 480,20 €
Arrondis de TVA	10,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	119 447,70 €

Stockage des en-cours	76 480,20 €
Participation commune	42 957,50 €
Reliquat Cts	10,00 €
TOTAL DES RECETTES	119 447,70 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Variation de stock	76 480,20 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	76 480,20 €

Variation de stock	0,00 €
Emprunt	76 480,20 €
TOTAL DES RECETTES	76 480,20 €

DELIBERE

Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	20
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'approuver le budget primitif 2025 du lotissement « La Frégeolière », tel que présenté par Madame le Maire et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëticia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.032 – VENTE D'UN VÉHICULE DES SERVICES TECHNIQUES

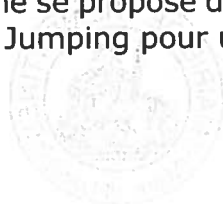
Maurice DILE explique aux membres de l'assemblée que la mairie doit se séparer d'un véhicule servant aux services techniques. Ce véhicule va être quantitativement remplacé par un nouveau véhicule plus récent.

Le vendeur du véhicule en cours d'acquisition a fait part de son intérêt pour se porter acquéreur du véhicule.

Une évaluation du véhicule par un professionnel a été établie à 500 €.

Ainsi, la société des Automobiles du Grand Village, située à Trémentines devra s'engager à assurer à sa charge les éventuelles réparations et prendre le véhicule en l'état.

Dans ces conditions, la commune se propose de céder le véhicule immatriculé AZ 063 DF correspondant à un Citroën Jumping pour un montant de 500 €.



DELIBERE

Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants	20
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	20

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE la vente du véhicule communal dans les conditions présentées ci-dessus.

ACTE que le véhicule, immatriculé AZ 063 DF correspondant à un Citroën Jumping sera vendu en l'état au professionnel qui s'est porté candidat à sa reprise et que ce dernier s'engage à assurer à sa charge les éventuelles réparations, sans recours possible contre la commune.

FIXE le prix de ce véhicule à 500 €.

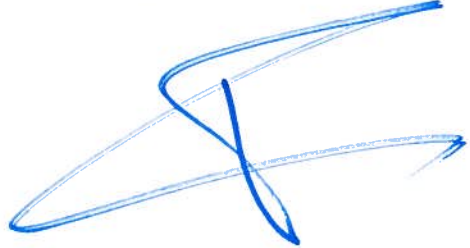
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.033 – DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML) POUR LA RUE DES CHÊNES (LOTISSEMENT DU PUIT GUILBAUD)

Maurice DILE propose aux membres du conseil de déléguer au SIEML la compétence « éclairage public » pour la rue des Chênes, de lui confier la gestion, la maintenance, l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage public de ladite rue et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette mesure.

Considérant :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1 et suivants ;
- Les statuts du SIEML, qui lui confèrent la compétence en matière d'éclairage public ;
- La nécessité pour la commune de Trémentines de déléguer la gestion de son éclairage public afin de bénéficier de l'expertise et des services du SIEML ;
- La volonté de la commune de Trémentines de confier la gestion de l'éclairage public de la rue des Chênes nouvellement reprise à un promoteur privé, au SIEML.

DELIBERE

Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre Votants	de	20
Abstention		0
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		20

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE de déléguer au SIEMML la compétence « éclairage public » pour la rue des Chênes, de lui confier la gestion, la maintenance, l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage public de ladite rue.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette mesure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 19 mars 2025.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ





Département de Maine et Loire
Arrondissement de Cholet

COMMUNE DE TRÉMENTINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame DELAUNAY Jacqueline, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE	20
PRÉSENTS	20
QUORUM	11
POUVOIRS	0
VOTANTS	20

Étaient présents : M. DILÉ Maurice – Mme LEFORT Sophie – M. POITOU Nicolas – Mme RAUD Virginie – M. BARANGER Arnaud, Adjoints
Mme ONILLON Blandine – M. RIGOULAY Michel, Conseillers délégués
Mme CASSIN Inès – M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – Mme CHERBONNIER Georgette – Mme GUINEBERTEAU Valérie – M. SAUVÊTRE Pascal – M. JOBARD David – Mme LEROUX Sandrine – Mme COMPARAT Laure – Mme ÉMERIAU Maud – M. BELLANGER Fabien – Mme CHARBONNIER Laëtitia

Secrétaire de séance : M. DILÉ Maurice

DCM2025.034 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MADAME LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Madame Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- La souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie : Néant
- La signature de contrats d'assurance : Néant
- De la création ou modification des régies comptables : Néant
- De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) : Néant
- L'exercice du droit de préemption : Néant
- La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :

N° de décision	Date	Objet du marché	Attributaire	Montant HT
DEC2025/001	11/03/2024	Lot 1 MO La Frégeolière, avenant n°1	ECR Environnement	850,00 €

DELIBERE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.


LE MAIRE
Jacqueline DELAUNAY



A Trémentines, le 19 février 2025.

Le SECRÉTAIRE de séance
Maurice DILÉ



